

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE A

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur les thèmes de la sécurité routière tels que la vitesse, l'alcoolémie, les stupéfiants, le port de la ceinture de sécurité, la fatigue... pourra être suivie à votre rythme en autonomie via un pass Internet Codes Rousseau valable pendant 9 mois.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Le minimum obligatoire est de 12h de plateau et 8h de circulation.

SARL ÉCOLE DE CONDUITE PIERRE LOITIÈRE

Rue Sainte Anne Beaupréau - 49600 Beaupréau-en-Mauges - Tél : 02.41.63.06.44 - Fax : 02.41.63.06.44 - email : autoecoleloitiere@yahoo.fr
SARL 23000€ - Siret : 31669708500066 - APE : 8553Z
TVA Intra : FR32316697088 - Agrément n° : E0804909270